Marseille : un collectif d'habitants fait condamner l'État pour son inaction face aux rodéos urbains

23/08/2020 à 17h25



Elle dénonce depuis 2012 l'inaction des pouvoirs publics face aux rodéos urbains à Marseille. Une habitante d'un quartier défavorisé de la cité phocéenne vient d'obtenir gain de cause avec la condamnation de l'Etat qui devra lui verser 10.000 euros. Dans ce jugement, daté du 3 août et révélé par la presse locale, le tribunal administratif de Marseille estime que « le préfet de police des Bouches-du-Rhône a pris des mesures insuffisantes pour restaurer la tranquillité publique » dans le quartier de la plaignante, Le Verduron (15e arrondissement), l'un des plus pauvres de la ville.

Le tribunal, soulignant une « faute de la part de l'Etat », reconnaît que cette habitante « a subi des nuisances sonores à raison de plusieurs jours par semaine depuis au moins 2012 ». La préfecture de police avait indiqué dans des courriers, adressés à un collectif de riverains dont la plaignante est un membre actif, avoir procédé à des actions de sensibilisation, des rondes, des contrôles ainsi qu'à la saisie d'une motocyclette en 2012

(…) 20minutes